

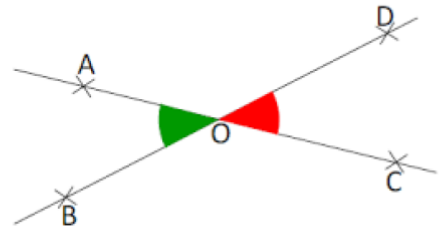
CHAPITRE 10 – ANGLE ET PARALLELISME

I Angles opposés par le sommet

Définition

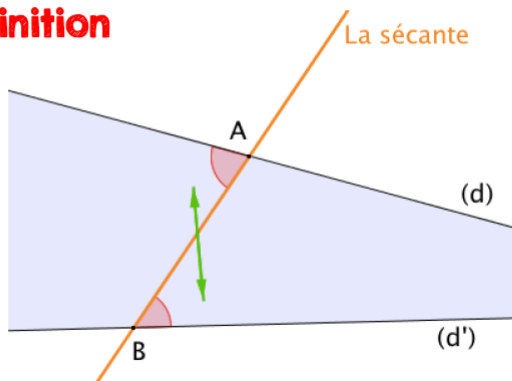
Deux angles opposés par le sommet ont le même sommet et sont formés par 2 droites sécantes. Ils ont la même mesure.

Exemple : $\widehat{AOB} = \widehat{CÔD}$



II Angles alternes-internes

Définition



Deux angles A et B de sommet différent sont alternes-internes lorsqu'ils sont situés :

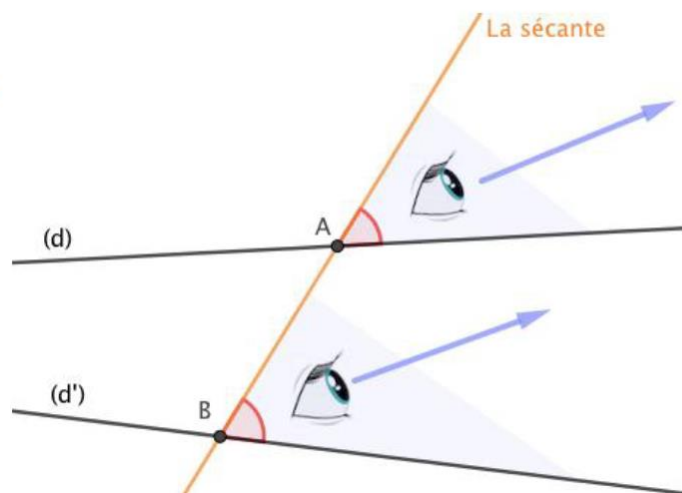
- de chaque côté de la sécante
- entre les droites (d) et (d')
- n'ont pas le même sommet

III Angles correspondants

Définition

Deux angles A et B de sommet différent sont correspondants lorsqu'ils sont situés :

- du même côté de la sécante
- l'un est entre les droites (d) et (d') et l'autre à l'extérieur

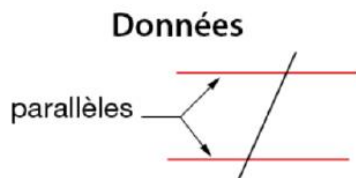


IV Propriétés

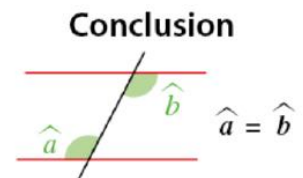
1) Sur les angles alternes-internes

Propriétés

Propriété Si deux droites parallèles sont coupées par une sécante, alors les angles alternes-internes qu'elles forment ont même mesure.

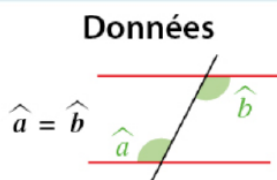


Donc, d'après
cette propriété

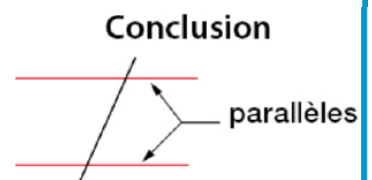


Propriété réciproque

Propriété (admise) Si deux droites coupées par une sécante forment deux angles alternes-internes de même mesure, alors ces droites sont parallèles.



Donc, d'après
cette propriété



2) Propriétés sur les angles correspondants

Propriété : Si deux droites sont parallèles alors les angles correspondants reposant sur ces droites sont égaux.

Propriété réciproque : Si deux angles correspondants sont égaux alors les droites sur lesquelles ils reposent sont parallèles.

